

➤ **Motif d'annulation d'attribution : « Proposition non comptabilisé »**

Une proposition de logement pourra être « Non comptabilisée » si le motif donné par le candidat est jugé légitime. Ce motif sera enregistré dans le logiciel de gestion par le gestionnaire instructeur du dossier de demande de logement.

La proposition ne sera pas comptabilisée pour :

- les multi propositions, pour le candidat en rang 2, lorsque le rang 1 accepte le logement, etc...
- pour les propositions de logements, lorsque la proposition ne correspond pas au souhait du candidat (hors zone géographique, RC si le candidat n'en souhaitait pas, ...)

N.B. Lors d'une multi propositions, si l'un des candidats refuse d'emblée la proposition, sans aller visiter le logement proposé, quel que soit son rang, la proposition lui sera comptabilisée. Son dossier pourra éventuellement être classé.